

Délibération du Comité Syndical
Séance du 27 juin 2022

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la
compétence
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le 27 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle Léonce PRUVOST de Cambrin, commune membre du SIVOM de l'Artois, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 20 juin 2022.

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 20 juin 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

29/06/2022
Et publication du :
05/07/2022

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOSSART Steve, BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DEGUERRE Alain et WALLERAND Emmanuel.

Mesdames BRAEM Christel, VIVIER Ewa et MORIEUX Corinne.

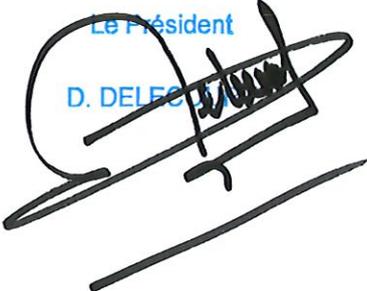
Absents : Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, TRACHE Bruno, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert et CALLAUX Yves.

Procurations :

Monsieur VYNCKE Didier à Madame BRAEM Christel.
Monsieur LEGRAND Jean-Michel à Monsieur COURTOIS Jean-Louis.
Monsieur BOUTON Guillaume à Monsieur WALLET Frédéric.
Monsieur TRACHE Bruno à Monsieur Dominique DELECOURT.
Monsieur DUBOIS Mikaël à Monsieur DELECOURT Dominique.
Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme.
Monsieur CALLAUX Yves à Monsieur DE CARRION Alain.

A été nommé secrétaire : Monsieur DRUMEZ Philippe.

Le Président
D. DELECOURT



2022/06/N°1

Domaine d'Intervention : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
INSTALLATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE DE HAISNES

Monsieur le Président, ayant exposé, que suite à la démission au Conseil Municipal de Haisnes, de Monsieur Philippe BAUDE, en application de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, son mandat de délégué titulaire a pris fin.

Le Conseil Municipal de Haisnes a désigné, dans sa séance du 30 mai 2022, Monsieur Frédéric WALLET, représentant de la commune auprès du SIVOM de l'Artois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIVOM de l'Artois ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 02 mars 2020 ;

Vu la délibération du 30 mai 2022 de la commune de Haisnes portant désignation de son délégué au sein du Comité Syndical du SIVOM de l'Artois ;

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'installation du délégué représentant la commune de Haisnes :

Monsieur Frédéric WALLET, délégué titulaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures


Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE 30 JUIN 2022



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.